

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation  
17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

-----  
L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Jean-François LEFEBURE (arrivée à 21h15), Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

### **2026-046 : Budget principal primitif 2026**

Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la Commission Finances, rappelle à l'assemblée que le budget principal est voté selon la nomenclature M57 depuis l'exercice 2024.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 introduit le dispositif de la fongibilité des crédits, en remplacement des dépenses imprévues. Ce dispositif permet à l'assemblée d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de chaque section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire rend compte à l'assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Madame la conseillère déléguée présente à l'assemblée le projet de budget principal primitif pour l'exercice 2026, examiné par la commission Finances le 08 avril 2026 et transmis aux conseillers municipaux le 10 avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le règlement budgétaire et financier,  
Vu le projet de budget primitif 2026,

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE le budget primitif 2026, qui s'établit comme suit :

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 562 088.06 €</b>		<b>2 562 088.06 €</b>
<b>011</b>	812 135.00 €	<b>013</b>	10 000.00 €
<b>012</b>	1 135 000.00 €	<b>70</b>	125 800.00 €
<b>14</b>	10 000.00 €	<b>73</b>	490 000.00 €
<b>65</b>	182 000.00 €	<b>731</b>	1 008 752.00 €
<b>66</b>	30 000.00 €	<b>74</b>	508 728.00 €
<b>67</b>	9 797.34 €	<b>75</b>	38 000.00 €
<b>68</b>	51 000.00 €	<b>78</b>	0,00 €
<b>023</b>	300 000.00 €	<b>042</b>	600,00 €
<b>042</b>	32 155.72 €	<b>002</b>	380 208.06 €
<b>Investissement</b>	<b>1 207 867.62 €</b>		<b>1 207 867.62 €</b>
<b>20</b>	97 942.00 €	<b>10</b>	476 533.10 €
<b>204</b>	2 000.00 €	<b>1068</b>	389 533.10 €
<b>21</b>	242 828.45 €	<b>13</b>	299 178.80 €
<b>23</b>	409 781.89 €	<b>021</b>	300 000.00 €
<b>16</b>	144 000.00 €	<b>024</b>	100 000.00 €
<b>040</b>	600.00 €	<b>040</b>	32 155.72 €
<b>D 001</b>	310 715.28 €		

- VOTE le budget primitif 2026 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections,
- DONNE MANDAT au maire pour l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

Le Maire,  
Philippe MOREAU





**MAIRIE**

## BUDGET PRINCIPAL / BUDGET PRIMITIF 2026

### PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

#### I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 603 habitants (chiffres INSEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

#### II/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

##### Besoin de financement de la section d'investissement

<b>Section de fonctionnement 2025</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>solde</b>
Résultats propres à l'exercice	1 937 394,47 €	2 405 564,70 €	468 170,23 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	301 570,93 €	301 570,93 €
<b>Résultat à affecter</b>			<b>769 741,16 €</b>
<b>Section d'investissement 2025</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>solde</b>
Résultats propres à l'exercice	773 165,02 €	648 247,19 €	-124 917,83 €
Solde exercice antérieur	185 797,45 €		-185 797,45 €
<b>Solde d'exécution</b>			<b>-310 715,28 €</b>
<b>Restes à réaliser 2025</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>solde</b>
Investissement	76 720,43 €	239 178,80 €	<b>162 458,37 €</b>
<b>Solde</b>			<b>-148 256,91 €</b>

Au vu des résultats de l'exercice 2025 et des restes à réaliser 2025, la section d'investissement 2026 présente un besoin de financement, d'un montant de 148 256.91 euros qui devra être couvert par l'affectation du résultat 2025.

### Affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement

<b>ANNEE 2024</b>		<b>ANNEE 2025</b>	
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
<b>Résultat (sans N-1)</b>		<b>Résultat (sans N-1)</b>	
RF	2 295 779,56 €	RF	2 405 564.70 €
DF	1 879 321,77 €	DF	1 937 394.47 €
<b>Résultat</b>	<b>416 457,79 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>468 170.23 €</b>
<b>Résultat (avec N-1)</b>		<b>Résultat (avec N-1)</b>	
RF	2 603 456,63 €	RF	2 707 135.63 €
DF	1 879 321,77 €	DF	1 937 394.47 €
<b>Résultat</b>	<b>724 134,86 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>769 741.16 €</b>
<b>Affectation 2025</b>		<b>Affectation 2026</b>	
002 excédent reporté	301 570,93 €	002 excédent reporté	380 208.06 €
1068	422 563,93 €	1068	389 533.10 €

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2025, du besoin de financement pour la section d'investissement et du programme de travaux envisagés, l'affectation 2026 du résultat est la suivante : 380 208.06 euros en recettes de fonctionnement (compte 002) et 389 533.10 euros en recettes d'investissement (compte 1068).

### Section de Fonctionnement

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
011- Charges de gestion	821 435,00 €	812 135,00 €	70- Vente de produits fabriqués	127 180,00 €	125 800,00 €
012- Charges de Personnel	1 076 000,00 €	1 135 000,00 €	73- Impôts et taxes	487 565,54 €	490 000,00 €
			731- Fiscalité locale	992 500,00 €	1 008 752,00 €
014- Atténuation de produits	10 000,00 €	10 000,00 €	74- Dotations et subventions	480 333,00 €	508 728,00 €
65- Autres charges de gestion	147 000,00 €	182 000,00 €	75- Autres produits de gestion	38 000,00 €	38 000,00 €
66- Charges financières	31 500,00 €	30 000,00 €	13- Remboursement sur rémunération	10 000,00 €	10 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	3 137,87 €	9 797,34 €	77- Produits exceptionnels	€	0,00 €
68- Dotations aux provisions	1 000,00 €	51 000,00 €	78- Reprise sur provisions	100 000,00 €	0,00 €
023- Virement Section Investissement	420 000,00 €	300 000,00 €	042- Opérations d'ordre de transfert	500,00 €	600,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	27 576,60 €	32 155,72 €	002- Résultat reporté	301 570,93 €	380 208,06 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 537 649,47 €</b>	<b>2 562 088,06 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 537 649,47 €</b>	<b>2 562 088,06 €</b>

La section de fonctionnement est construite autour des orientations budgétaires détaillées ci-après, et intègre les impacts de l'inflation sur les charges à caractère générale, les frais de fonctionnement incompressibles des services et bâtiments communaux, et les mesures liées aux frais de personnel.

La section s'équilibre à hauteur de 2 562 088,06 euros, en prenant en compte l'excédent reporté n-1 de 380 208,06 euros.

## Dépenses de fonctionnement

En plus des charges liées au fonctionnement des services (frais de fonctionnement des bâtiments, contrats avec des entreprises extérieures, masse salariale, etc.), les **dépenses prévisionnelles** prennent en compte les orientations suivantes :

### **Services de proximité à la population**

- Recours au personnel saisonnier pour renforcer l'action des services techniques sur la période estivale
- Recrutement du 2<sup>nd</sup> policier municipal à compter d'avril 2026, conformément à l'engagement de l'équipe municipale concernant un service de police municipale composé de 2 agents
- Poursuite de la modernisation de la gestion quotidienne des services (outils de dématérialisation, etc.)
- Conventonnement avec le SDIS du Loiret pour la mise à disposition d'un agent des services techniques au centre d'incendie et de secours de la Commune

### **Politique culturelle**

- Médiathèque communale avec la pérennisation des budgets d'acquisition de documents et de la ludothèque, et le maintien de la gratuité de l'accès tant pour les nogentais que pour les habitants des communes limitrophes
- Poursuite du développement des animations à destination de la petite enfance et du public scolaire à la médiathèque, mais aussi des actions culturelles tout public (expositions, concours photo, spectacle vivant, ciné mon village, etc.) soit à la médiathèque soit dans d'autres espaces publics
- Mise en œuvre d'un programme culturel autour de la Micro-Folie à la médiathèque communale

### **Politique Enfance Jeunesse**

- Recrutement du responsable des services scolaires et périscolaires à compter de mars 2026
- Organisation des services scolaires et périscolaires, avec une réflexion sur l'extension du taux d'encadrement sur la garderie périscolaire du matin très fréquentée par les familles, et avec le maintien des taux d'encadrement sur la garderie périscolaire du soir et sur la pause méridienne, et le nombre d'ETP à l'école maternelle (3,45 ETP)
- Maintien du nombre d'agents (3,45 ETP) à l'école maternelle, malgré la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2026 et avec le projet d'accueil des toutes petites sections
- Restauration scolaire avec des menus comportant 25% de composants bio et 25 % de repas végétarien pour tous, et poursuite de la tarification sociale « cantine à 1 euro » pour les familles les plus modestes

### **Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, notamment à destination des jeunes**

- Accueil et formation de deux apprentis au sein des services communaux dans les domaines de la petite Enfance et des espaces verts (budget global salaires et frais de formation de 25 000 €)
- Accueils réguliers de stagiaires dans l'ensemble des services communaux
- Participation annuelle au DUO DAY
- Conventonnement Accueil de TIG (Travail d'intérêt général) aux services techniques en collaboration avec le SPIP
- Maintien de la subvention annuelle versée au C.C.A.S., à 18 000 euros, pour ses actions, notamment à destination du public jeune (logement partagé, pass'permis, etc.)

### **Environnement et Transition écologique**

- Végétalisation des espaces publics, sauvegarde des trames bleues et vertes et mise en œuvre de la Charte de l'arbre
- Investissement global sur les espaces verts, dont une externalisation avec des contrats d'entretien pour le stade et pour le site de l'espace des étangs (budget de 40 000 €)
- Ecopâturage sur la zone humide de l'étang du gué mulet (5 000 € par an), avec mise en place en 2026 d'un abri pour les animaux (1 000 €)
- Poursuite des projets tutorés avec la classe BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) du LEGTA des Barres
- Réflexion en cours sur la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics, afin d'organiser une autoconsommation et de réaliser des économies d'énergies

**Soutien du tissu associatif** avec le maintien des niveaux de subvention et l'aide exceptionnelle à la prise en charge des frais sacem

## Recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'articulent principalement autour des trois grandes masses budgétaires suivantes :

## Recettes fiscales (69 % des ressources de la section hors résultat reporté) > 1 498 752 €

Principales recettes de fonctionnement, le budget prévisionnel prend en compte la **hausse des bases prévisionnelles d'imposition de 0,8 %** annoncée dans la loi de finances 2025 (+1,7 % sur l'exercice 2025), **avec une proposition de maintien des taux communaux sur la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie** sur lequel le conseil devra se prononcer, soit une évaluation provisoire du produit attendu à hauteur de 818 000 €.

Depuis 2024, la règle de lien entre les différentes taxes locales a été assouplie, et permet désormais à la commune d'**agir de façon distincte sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires** (qui était figé depuis 2017 et la réforme de la taxe d'habitation) **sans répercussion sur les taux de taxe foncière**.

Pour 2026, la commune redevient éligible au dispositif car son taux 2025 de TH est inférieur à 100 % du taux moyen pondéré de TH constaté l'année précédente. **Le budget primitif comprend donc une augmentation du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour le porter à hauteur de 13,30.**

Taxes locales	Taux proposés	Moyenne nationale	Moyenne Départementale
Taxe foncière (bâti)	31,88	39,79	48,15
Taxe foncière (non bâti)	28,46	51,19	47,34
Taxe d'habitation	13,30	23,67	21,13

Les recettes fiscales comprennent également la taxe sur les pylônes électriques (122 752 €), la taxe sur la consommation finale d'électricité (65 000 €), une prévision d'attribution de compensation versée par la communauté de communes (430 000 €), la taxe additionnelle aux droits de mutation (35 000 €).

## Recettes liées aux dotations, participations et subventions de fonctionnement (23 % des ressources de la section hors résultat reporté) > 508 728 €

Ces recettes sont principalement composées par les dotations de l'Etat à la commune.

Le budget prend en compte les baisses de deux dotations de l'état :

- Dotation forfaitaire qui passe de 121 039 euros en 2025 à une évaluation à hauteur de 100 000 euros pour 2026 avec un écrêtement appliqué à hauteur de 1 % des recettes réelles de fonctionnement de 2025
- Dotation de compensation des exonérations de TF liées à la réforme des valeurs locatives des établissements industriels qui baisse de 19.3 % par rapport à 2025 et qui a été notifiée pour 2026 à hauteur de 129 480 euros

Le budget prend toutefois en compte la hausse importante de la Dotation de Solidarité Rurale qui passe à 240 000 euros en 2026, contre 205 199 euros perçus en 2025.

Sont également comprises les recettes de fonctionnement permettant à l'équipe municipale de financer certaines orientations politiques, par exemple :

- aide de l'état pour la tarification sociale de la restauration scolaire « cantine à 1 € » y compris le bonus Egalim (aide de 3 à 4 € par repas facturé à 1 €, soit environ 20 000 € / an)
- dotation de l'état pour le service des cartes d'identité et passeports, qui permet le financement d'heures complémentaires pour le service (prime annuelle fixe de possession 9 500 € + prime éventuelle de productivité selon nombre de titres réalisés en année N-1)

## Recettes liées aux services et au domaine (6 % des ressources de la section, hors résultat reporté) > 125 800 €

L'évaluation de ces recettes propres concerne les services aux familles (garderie et restaurant scolaire), les locations de salle, les concessions dans le cimetière, etc.

Les tarifs principaux communaux ont été révisés en décembre 2025, pour prendre en compte la hausse des frais de fonctionnement (fluides / électricité). Les tarifs des services aux familles ont été révisés à la rentrée scolaire 2025-2026, avec le maintien de la facturation de la garderie au ¼ d'heure pour répondre aux attentes des usagers, et l'élargissement de la tarification sociale de la cantine à 1 € à la 2<sup>nde</sup> tranche de facturation aux familles, basée sur les quotients familiaux. Sont également comprises les recettes liées à la mutualisation et à la mise à disposition des services et bâtiments, auprès de la communauté de communes, et des communes limitrophes.

## Section d'Investissement

### Dépenses

Chapitres budgétaires	BP 2025	BP 2026
16- Emprunts et dettes	151 000,00 €	144 000,00 €
20- Immobilisations incorporelles	81 083,92 €	97 942,00 €
204- Subventions d'équipement	18 300,00 €	2 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	208 701,12 €	242 828,45 €
23- Immobilisations en cours	772 000,00 €	409 781,89 €
040- Opérations d'ordre de transfert	500,00 €	600,00 €
041- Opérations patrimoniales	17 141,16 €	0,00 €
001 Solde d'exécution	185 797,45 €	310 715,28 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 434 523,65 €</b>	<b>1 207 867,62 €</b>

### Recettes

Chapitres budgétaires	BP 2025	BP 2026
10- Dotations, fonds divers	502 563,93 €	476 533,10 €
13- Subventions d'investissement	367 241,96 €	299 178,80 €
16- Emprunts et dettes assimilée	0,00 €	0,00 €
024- Produits des cessions	100 000,00 €	100 000,00 €
021- Virement Section fonctionnement	420 000,00 €	300 000,00 €
040- Opération d'ordre de transfert	27 576,60 €	32 155,72 €
041- Opérations patrimoniales	17 141,16 €	0,00 €
001- Solde d'exécution	0,00 €	0,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>1 434 523,65 €</b>	<b>1 207 867,62 €</b>

La **section d'investissement du budget primitif** est construite autour d'orientations budgétaires reflétant le projet de mandat de l'équipe municipale, auxquels s'ajoutent les investissements nécessaires au fonctionnement des équipements et services communaux. La section s'équilibre à **1 207 867,62 €**.

### Dépenses d'investissement

Les **enjeux liés au développement durable et à la transition écologique** ont défini deux investissements importants prévus en autorisations de programme sur plusieurs exercices, dont les travaux de réalisation sont toujours en cours et inscrits au projet de budget primitif 2026 :

- création de la liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du baugé (AP à hauteur de 378 482 € avec un CP 2026 de 23 471,36 € correspondant au solde des travaux) : ce projet, lauréat du plan France Relance Vélo, s'inscrit dans le cadre du développement des mobilités douces sur le territoire communal.
- extension et rénovation de la mairie (AP à hauteur de 394 901,20 € avec un CP 2026 de 311 310,53 € : ce projet comprend l'extension de l'accueil du public et des travaux de rénovation visant à améliorer la performance thermique du bâtiment (changement des menuiseries, isolation extérieure du bâti), et devrait permettre d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des élus et des services. En phase 2 dont la réalisation est inscrite au budget primitif 2026, une modernisation de la salle du conseil municipal et des mariages est également prévue (63 500 €).

Des **études** restent engagées sur le projet de budget primitif, **toujours en lien avec les enjeux de transition écologique** :

- étude de l'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg (57 942 €), avec notamment des objectifs de végétalisation, de décarbonisation et de promotion des mobilités douces ; une autorisation de programme à hauteur de 320 000 euros avec un CP 2026 de 75 000 € est créée sur le budget primitif 2026 afin de débiter les travaux prévus en section 1 du projet d'aménagement (parvis de la mairie et plateau sur la rue Aristide Brian)
- étude sur l'aménagement de l'extension du parking et du parvis de la gare (15 000 €), prévu dans le cadre de la labellisation « village d'avenir » qui vise à inscrire la gare comme nœud multimodal du territoire

L'**amélioration de l'environnement et du cadre de vie des habitants** oriente également les dépenses d'investissement avec les opérations suivantes :

- aménagement pêche famille à l'étang du gué mulet, en partenariat avec la fédération de pêche (10 000 €)
- acquisition d'une parcelle boisée limitrophe au parc du château (5 000 €)
- mise en place d'un nouveau columbarium (9 000 €)
- aménagement de la voirie, des trottoirs et des stationnements (28 000 €)
- mise en place d'un mat d'éclairage sur le site de l'étang du gué mulet pour les manifestations (7 000 €)
- enveloppe d'acquisition de mobilier urbain et de signalisations (13 200 €)

Des travaux de **rénovation des équipements communaux** sont prévus au budget primitif :

- pôle sportif : rénovation de la toiture du tennis couvert (14 932,50 €)
- pôle scolaire : rénovation de la chaudière bois (4 261,22 €), du portail de la cour de l'école élémentaire (2 000 €) ; acquisition de vélos pour les enfants de maternelle (4 000 €)

Ainsi que des actions dans le **domaine de la sécurité et de la prévention incendie** :

- rénovation poteaux incendie (5 000 €)
- alarmes bâtiments communaux (6 000 €), ajustement technique du système de vidéoprotection (2 500 €)
- changement de la sirène d'alerte dans le centre-bourg (17 000 €)

Enfin, comme évoqué, le projet de budget primitif prend en compte les **dépenses d'investissement relatives au fonctionnement quotidien des services** :

- tondeuse autoportée : 35 000 €
- matériel informatique et logiciels métiers : 20 356,85 €
- matériel divers services techniques : 8 340 €

#### Les autorisations de programme en cours en section d'investissement

Trois opérations inscrites sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours » sont prévues avec le mécanisme des autorisations de programme et crédits de paiement.

Deux autorisations de programme sont en cours de réalisation et s'articulent comme suit :

AP à poursuivre	AP Opération	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Hôtel de ville	394 901,20 €	5 206,20 €	2 400,00 €	00,00 €	2 295,00 €	73 689,47 €	311 310,53 €
Liaison douce	378 482,00 €			4 680,00 €	8 802,00 €	341 528,64 €	23 471,36 €

Le projet de budget comprend la création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'aménagement du parvis de la mairie et l'accès au parking situé en face (section 1 du projet global d'aménagement de la traversée du centre-bourg. Cette nouvelle autorisation de programme s'articulera comme suit :

AP à créer	AP Opération	2026	2027
Parvis Mairie	320 000,00 €	75 000,00 €	245 000,00 €

Le projet de budget comprend également la clôture d'une autorisation de programme créée sur l'exercice 2023 et achevée sur l'exercice 2025 :

AP à clôturer	AP Opération	2023	2024	2025
Aménagement et végétalisation du cimetière	82 464,20 €	0,00 €	60 646,20 €	22 000,00 €

#### Recettes d'investissement

Les **recettes de la section d'investissement** s'articulent principalement autour des deux grandes masses budgétaires : les dotations, fonds divers et réserves (composés notamment par les excédents de fonctionnement capitalisés), ainsi que les subventions d'investissement : subventions de l'état, appels à projets des différents partenaires publics (département, région, communauté de communes).

Conformément aux choix de l'équipe municipale, le **financement des dépenses d'investissement** s'effectue ainsi prioritairement **sur fonds propres, avec recherche de financements, et sans recourir à l'emprunt** afin de poursuivre le désendettement progressif de la commune en prévision du projet d'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg en cours d'élaboration.

Les **dotations, fonds divers et réserves** se composent principalement de l'affectation d'une part du résultat 2025 de la section de fonctionnement, à hauteur de 389 533,10 € (excédents de fonctionnement capitalisés) auxquels s'ajoutent le FCTVA avec une prévision à 75 000 € et les recettes liées à la taxe d'aménagement à hauteur de 12 000 €.

Une attention particulière doit toujours être portée sur la section de fonctionnement, afin de ne pas amputer les capacités d'investissement sur fonds propres de la commune et de limiter le recours à l'emprunt pour les prochains projets d'envergure.

Les **subventions d'investissement** attendues sur l'exercice se montent à 299 178 euros, et concernent principalement les opérations suivantes :

- extension et rénovation de la mairie
- création de la liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé

Des subventions pour des opérations de moindre envergure restent également encore à percevoir : aménagement de la salle du conseil municipal et de l'accueil de la mairie, mise en place du parcours nogentais.

Une subvention devrait être également obtenue de l'état pour l'aménagement du parvis de la mairie ; le département du Loiret sera également sollicité pour cette nouvelle opération

### III/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2025	CFU 2025	RàR 2025	BP 2026
Dépenses	2 126 968,35 €	1 235 537,92 €	97 497,31 €	1 809 101,49 €
Recettes	2 126 968,35 €	1 340 291,64 €	239 178,80 €	1 809 101,49 €
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>RàR 2025</b>	<b>BP 2026</b>
Dépenses	2 801 174,07 €	2 097 490,92 €	0,00 €	2 801 183,67 €
Recettes	2 801 174,07 €	2 949 816,14 €	0,00 €	2 801 183,67 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 928 142,42 €</b>	<b>3 333 028,84 €</b>	<b>97 497,31 €</b>	<b>4 610 285,16 €</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>4 928 142,42 €</b>	<b>4 290 107,78 €</b>	<b>239 178,80 €</b>	<b>4 610 285,16 €</b>
<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>	<b>957 078,94 €</b>	<b>141 681,49 €</b>	<b>0,00 €</b>

### IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base du compte administratif 2023 et des comptes financiers unique 2024-2025

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Excédent de fonctionnement reporté N-1	312 808,52 €	307 677,07 €	301 570,93 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 224 272,36 €	2 295 779,56 €	2 405 564,70 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 537 080,88 €	2 603 456,63 €	2 707 135,63 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 792 987,07 €	1 846 312,09 €	1 911 424,37 €
<b>Marge brute ou épargne de gestion</b>	<b>744 093,81 €</b>	<b>757 144,54 €</b>	<b>795 711,26 €</b>
Frais financier DF chapitre 66	36 144,84 €	33 009,68 €	25 970,10 €
<b>Épargne brute</b>	<b>707 948,97 €</b>	<b>724 134,86 €</b>	<b>769 741,16 €</b>
Capital de la dette DI chapitre 16	148 657,07 €	149 523,46 €	150 238,30 €
<b>Épargne nette</b>	<b>559 291,90 €</b>	<b>574 611,40 €</b>	<b>619 502,86 €</b>

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

### V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
  - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
  - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034
  - Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029
- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 000 euros / extinction en août 2039

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Capital restant dû au 01/01/N	1 607 220,75 €	1 458 563,68 €	1 309 314,85 €
Remboursement capital de la dette	148 657,07 €	149 273,46 €	150 238,30 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	1 458 563,68 €	1 309 314,85 €	1 159 076,55 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	558,41 €	502,61 €	444,77 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	0,66	0,58	0,50
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,06	1,81	1,51

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant et de la capacité de désendettement de la commune avec les communes de même strate démographique et/ou avec l'ensemble des communes toutes strates confondues.

	Nogent sur Vernisson 2025	Niveau moyen 2023 Communes strate 2 500 à 5 000 hab
Encours de la dette en € / habitant	444,77 €	700,00 €
Capacité de désendettement en année (poids dette / épargne brute)	1,51 ans	3,4 ans

#### VI/ Principaux ratios (sur la base du BP 2026 et de la population INSEE 2026)

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	856,68
Recettes réelles de fonctionnement / population	837,99
Dépenses d'équipement brut / population	288,34
DGF / population	130,62
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,90 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	108,83 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	34,41 %

#### VII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre budgétaire 012) s'établissent en légère hausse à 1 135 000 euros. Elles prennent en compte l'arrivée de deux nouveaux agents en cours d'exercice (responsable des services scolaires et périscolaires et le 2<sup>nd</sup> policier municipal) les mesures catégorielles, les avancements d'échelon ou de grade sur 2025, l'augmentation des charges patronales (et notamment la hausse de 3 % du taux de la CNRACL).

Les effectifs de la Collectivité s'établissent au 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme suit :

Emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
<b>Filière administrative</b>		<b>4</b>	<b>2,62</b>	<b>6,62</b>	<b>3,82</b>	<b>0</b>	<b>3,82</b>
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,82	2,82	2,82	0	2,82
<b>Filière technique</b>		<b>10</b>	<b>4,44</b>	<b>14,44</b>	<b>11,24</b>	<b>0</b>	<b>11,24</b>
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	0,84	2,84	0,84	0	0,84
Adjoint technique	C	6	3,60	9,60	8,40	0	8,40
<b>Filière sociale</b>		<b>2</b>	<b>0,51</b>	<b>2,51</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0,51	2,51	1	0	1
<b>Filière culturelle</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
<b>Filière animation</b>		<b>1</b>	<b>0,86</b>	<b>1,86</b>	<b>0,86</b>	<b>0</b>	<b>0,86</b>
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34
Adjoint animation	C	0	0,52	0,52	0,34	0	0,34
<b>Filière police</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	1	0	1
Gardien-brigadier	C	1	0	1	0	0	0
<b>Total général</b>		<b>22</b>	<b>8,43</b>	<b>30,43</b>	<b>18,92</b>	<b>0</b>	<b>18,92</b>

Agents non titulaires au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Sur emplois non permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.71	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.66	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint d'animation	C	0.34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.44	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques